



2024-006

Délégation de fonctions et de signature  
à  
Karina LE GOFF- Conseillère municipale déléguée.

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le 08 JAN. 2024

ID : 056-215602582-20240105-AR2024\_006-AI

Ref.: 201\_524 Berger-Levrault (1309)

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER :

A compter du 05 janvier 2024, une délégation de fonctions et de signature est attribuée à Karina LE GOFF, conseillère municipale déléguée à la vie locale et associative,

A ce titre, Karina LE GOFF reçoit délégation dans les fonctions suivantes :

- Les relations avec le tissu associatif, hors associations spécialisées, exemples : SNT pour le nautisme, Vigie pour l'environnement,
- L'exploitation de la salle de la Vigie, hors programmation. Dans le cadre de cette délégation elle représente le Maire dans l'exercice de sa responsabilité d'exploitant,
- L'attribution des autorisations d'occupation des salles municipales, et de la signature des conventions correspondantes,
- Des relations avec les commerçants occupant les marchés hebdomadaires, en lien avec la police municipale. Elle anime la commission ad hoc.

### ARTICLE DEUXIEME

Les délégations sont accordées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

### ARTICLE TROISIEME

L'ensemble des actes signés par Karina LE GOFF fera mention de sa qualité de « conseillère déléguée » apposée au dessus de sa signature.

### ARTICLE QUATRIEME

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 202-047 du 11 juin 2020.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Le Directeur Général des Services,
- L'intéressée.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 05 janvier 2024

Le Maire,  
Yves NORMAND



Notifié à l'intéressé le 08 JAN. 2024